

Découvrons *Notre commune*



N°5 - OCTOBRE 2021 À JANVIER 2022



WWW.LAROQUETTESURVAR.FR

Chères Roquettanes, Chers Roquettans,

En ce début d'année, où la crise sanitaire bat son plein, je tiens malgré tout avec mon conseil municipal à vous présenter mes meilleurs vœux pour 2022.

Le début d'année c'est le moment propice pour prendre de bonnes résolutions. Nous n'avons pas attendu 2022 pour les prendre. En effet, cela fait bientôt 2 ans que notre équipe municipale s'emploie avec beaucoup d'énergie et de détermination à mettre en œuvre son programme.

Mon rôle de maire, ce n'est pas seulement de gérer le quotidien pour le rendre meilleur -cela est bien sûr essentiel- mais c'est aussi de vous faire partager un cap, bref, de nous projeter dans l'avenir ; bousculer pour basculer dans un temps nouveau, celui de la modernité dans laquelle il nous faut inscrire notre commune, tout en gardant nos traditions, afin qu'elle continue à grandir pour la rendre toujours plus belle, plus vivante.

Notre premier potentiel c'est vous. La commune vit au rythme de ceux qui la font vivre chaque jour. C'est l'action de tous qui la rend active et solidaire.

Vous trouverez dans ce bulletin le compte-rendu des conseils municipaux, les réalisations en cours et les manifestations qui ont rythmé la vie de notre commune durant ces derniers mois.

Je vous en souhaite bonne lecture.



Votre dévouée
Nicole Labbe

Actions Initiées

Voici les actions que nous, équipe municipale, avons réalisées et les projets en cours :

Réalisations :

- Aménagement du cimetière du village
- Travaux de revêtement sur la place du cimetière et l'avenue vigneronne au hameau
- Eclairage au hameau
- Conteneurs poubelles au quartier du relais bleu au hameau
- Toiture terminée du local OCBR au hameau
- Projet pédagogique au village et au hameau
- Nettoyage du village par les enfants
- Jardin potager au village
- Fresque du lavoir au hameau réalisée par Christian Geai
- Réunion publique du 18/01/2022 pour les projets de salle polyvalente et la finalisation du parking

Projets à l'étude :

- Réunion du 21/09/2021 dans les locaux de la Métropole Nice Côte d'Azur pour avancer sur le projet de la salle polyvalente. Un appel d'offres aux architectes a été réalisé.
- Réunion du 11/01/2022 à la mairie annexe pour le réaménagement du hameau de Baus-Roux, en présence de la Métropole Nice Côte d'Azur, représentée par Paul Borelli et Olivier Rocca, qui suivra le chantier.
- Sécurisation des rochers au nord du hameau de Baus-Roux
- Choix des entreprises pour la maison Novac
- Signature de la passation de la rue des Marronniers à la Métropole.

Sommaire

Fêtes et Cérémonies p4

Messe de la Toussaint
Cérémonie du 11 Novembre
Evènements et Manifestations

Travaux..... p9

Actualités..... p10

Comptes- rendus conseils municipaux
Les changements en matière électorale
La dématérialisation des autorisations d'urbanisme
Nouvelles activités sur la commune

Vie scolaire et périscolaire p15

Le potager pédagogique
Les sorties
Les activités périscolaires ...

Vie associative et communalep17

Départ à la retraite Carole Abassit
Le club Issa Kyokushin school
Le rallye d'Antibes

Initiatives citoyennes.....p20

En images p21

Vie civile..... p24

Naissances/mariages/décès



FERRONNERIE

FABRICATION DE PORTAIL POSE DE RIDEAU MÉTALLIQUE
PERGOLAS PORTE DE GARAGE
RAMPE AUTOMATISME
GARDE CORPS PORTE BLIENDÉE
BARRIÈRE DE PISCINE SOUDURE INOX ET ALU

7 Place du 8 Mai, hameau de Baus-Roux - 06670 LA ROQUETTE SUR VAR
TÉL. : 06 13 35 22 39 - TÉL./FAX : 04 93 08 42 91
brunolucien@neuf.fr

Direction de la Publication :
Nicole Labbe, Maire,
Conseillère métropolitaine

Rédaction :
Sandrine Dalmasso,
Adjointe administrative.

Avec l'aimable participation
des élus, des responsables
des Associations
communales.

Crédit photo :
Mairie de
La Roquette-sur-Var,
Associations.

Impression : Fac Imprimeur
R.C.S. 341 833 416



OCTOBRE :

31/10/21 Fête d'Halloween avec l'A.P.E du village



07/10/21
Assemblée générale de l'OCBR au hameau



Mme le Maire avec les bénévoles de l'association récompensés d'un joli bouquet .

NOVEMBRE :

01/11/21 Messe de la Toussaint dans la chapelle du cimetière au village



07/11/21 Fête des Châtaignes avec le Comité des fêtes de Baus-Roux



07/11/21 Cérémonie du 11 Novembre



Au village



Au Hameau



DECEMBRE : La Magie de Noël

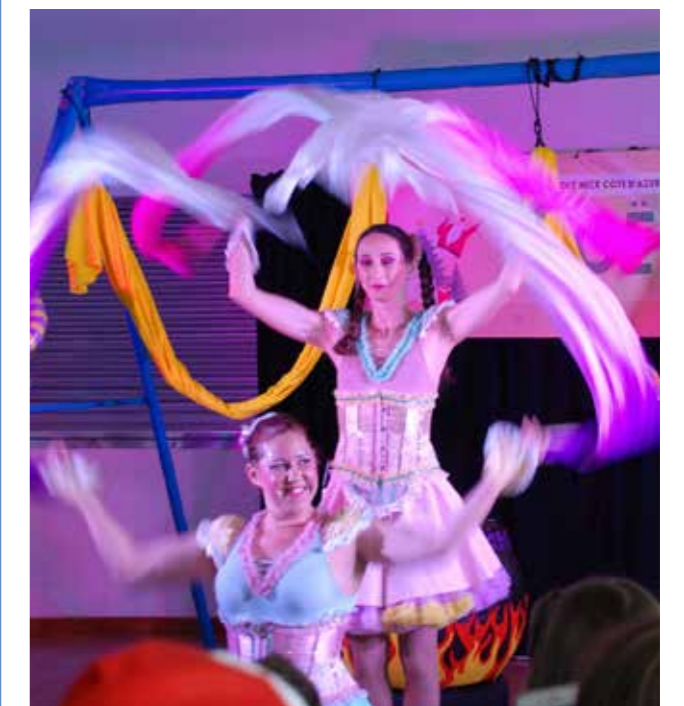
Malgré les obligations sanitaires de la fin de l'année 2021, la commune de la Roquette sur Var a réussi à illuminer le ciel des Roquetannes et Roquettans en offrant un programme de Noël enchanteur ! La municipalité remercie chaleureusement les bénévoles des associations et toutes celles et ceux qui ont contribué à ce que ce la fête soit réussie.

Un superbe spectacle offert par la Métropole Nice Côte d'Azur



Le 05/12/2021 :

Dans la salle polyvalente du hameau de Baus-Roux, les enfants de la commune ont eu le privilège d'assister à un spectacle de cirque fait de jonglages, d'acrobaties, de gags, magnifiquement interprété par la compagnie « les Fées Gourmandines ». Un enchantement pour les enfants qui s'en est suivi par l'apparition du père Noël, la hotte remplie de friandises ! Un grand merci à la Métropole pour ce beau cadeau annuel



La distribution des colis de Noël

La crise sanitaire n'a malheureusement pas permis à la Commune d'organiser le traditionnel repas des aînés. Mais cette invitation est reportée à une date ultérieure, lorsque les conditions le permettront. Pour ceux qui avaient opté pour le panier gourmand,



Au village : Marie-Thérèse Duportail a le plaisir d'offrir ce colis bien garni de produits de qualité du sud-ouest à la famille Wallon

ils ont été invités à venir le retirer à la mairie du village, le 11/12/21 et à la mairie annexe du hameau de Baus- Roux, le 12/12/21. Ils ont été accueillis par Madame la Maire, Nicole LABBE. Un grand merci à Nadine Fruleux, Adjointe au Maire, et à Marie-Thérèse Duportail, Conseillère municipale pour leur investissement dans cette mission



Au hameau : Mme le Maire, entourée de Nadine Fruleux et de Gaby Agostini, une bénévole sur laquelle on peut toujours compter.

Une grande première à La roquette-sur-Var : la patinoire !

Pour la plus grande joie des enfants, mais aussi pour certains de leurs parents, une patinoire a été installée sur la place de l'église au village pendant 4 jours. Les élèves de l'école du hameau de Baus-Roux ont eu le privilège de l'inaugurer le premier jour, le 16/12/21, puis ce fut au tour des élèves de l'école des 4 vents, le 17/12/21.



Le 17/01/21, c'était au tour des enfants de l'école des 4 vents, au village, de s'élancer sur la patinoire



Les enfants prennent la pause tout sourire, entourés du Maire et de ses conseillers Philippe Bruschi et Marie-Thérèse Duportail, de leur Directrice d'école, Christelle Sauvage, leur institutrice, Aurélie et leur atsem, Aude.

Le groupe scolaire de l'école du Pont Charles Albert, hameau de Baus-Roux : Entouré du Maire et de ses conseillers, du corps enseignant, dont le Directeur, Ivan Dupuy, ainsi que de Noël Cristina, Adjoint au Maire de Falicon et occasionnellement chauffeur de bus !

Un grand merci à Anaïs Tosel, Maire de Falicon et son conseil municipal pour nous avoir prêté un bus et un chauffeur de luxe afin de transporter les élèves du hameau.

Après une réconfortante collation offerte aux enfants par la mairie, ces derniers ont investi le bureau du Maire pour la remercier de ce beau cadeau de fin d'année.

Mme le Maire, le Directeur, Ivan Dupuy et les enfants qui se sont amusés à prendre la place du Maire.



Journée festive non-stop !

Le 18/12/21 a été marqué par un programme chargé en émotions.

Il a débuté par le petit marché de Noël Roquettan, organisé par notre conseillère municipale, Windy Petit



Beaucoup de présidents d'associations (le cercle, les fifres, le comité festif ...) profitant de la présence du stand Craftazur au petit marché de Noël, entourés de quelques jeunes écolos



Cécile, exposante Roquettane et passionnée de couture

L'association Roc et Tan Rêvent a animé un atelier créatif pour les enfants



Bravo à toute l'équipe, notamment Christian Ros, Elisabeth Dalloni et Doris Hansel, pour cet atelier et les très belles réalisations qui ont fait la parure du sapin sur la place de l'église !



Emilie, exposant ses belles créations : bottes de Noël, sacs, pochettes à colorier, réalisées à partir de tissus recyclés

La Chorale de Noël dans l'église

Que serait Noël sans sa chorale ? Grâce à l'A.P.E. de l'école des 4 vents, de Florent à la guitare, de Philippe au cayon, orchestré par Anne, nous avons encore une fois assisté à de superbes chants de Noël.



Sevan Bruschi au violon

Le concert fut longuement applaudi pour la qualité et la prouesse vocale des jeunes enfants du village.

Place aux fifres, tambours, crêpes et vin chaud !

A 16 h, les enfants ont eu pour mission la décoration du sapin de Noël avec les créations réalisées le matin.



Malgré la fraîcheur hivernale, les nombreux participants n'ont senti que les frissons de la fête grâce à l'ambiance musicale des fifres et tambours roquettans.

Quant au comité festif, il réchauffait les corps avec des crêpes et du vin chaud !

Ainsi s'achevait cette belle journée du 18 décembre. Le lendemain les Roquettans et Roquettans ont pu profiter à volonté de la patinoire toute la journée, avant son démontage... Reviendra-t-elle ?



Le Père Noël a pris un bain de foule en distribuant des friandises

DEPUIS 1991
BALDUZZI JARDINS
De père en fils, le savoir-faire se transmet puis se partage. De Menton jusqu'à Cannes, ainsi que tout l'arrière pays niçois, le périmètre couvert est très large.

- DÉBROUSSAILLEMENT • ÉLAGAGE ET ABATTAGE PÉRILLEUX • REMISE EN ÉTAT ET CRÉATION D'ESPACE • ÉRADICATION DE NUISIBLES • ARROSAGE AUTOMATIQUE
- TRAITEMENT PHYTO SANITAIRE • ROGNAGE ET EXTRACTION DE SOUCHES

4 rue des Marronniers • La Bous-Roux • 06670 La Roquette-sur-Var
 06 10 55 40 35 • Tél/Fax 04 93 08 97 99 • entreprisebalduzzi@gmail.com

AU VILLAGE Projet de la salle polyvalente et finalisation du parking le 18/01/2022

Salle polyvalente, parking : La Roquette-sur-Var s'équipe

Samedi, la municipalité a présenté aux habitants les deux projets phares de la commune.

Les élus de La Roquette-sur-Var ont choisi de réunir les habitants, samedi, sur la place de l'Église, afin de leur présenter en détail les deux projets structurants du mandat de Nicole Labbe : la salle polyvalente et le parking. Deux chantiers dont le lancement est imminent.

Salle polyvalente, « un challenge »

En image, sur écran géant, l'architecte Sophie Delage du cabinet Combas, a commenté les caractéristiques de la salle polyvalente, d'une capacité de 120 personnes, qui joindra l'actuel moulin à huile.

« Le challenge était pour nous d'imaginer ce bâtiment sans dénaturer l'identité du village, comme si cette structure avait toujours été présente », précise-t-elle. Pour relever ce « challenge », le bâtiment sera constitué d'un rez-de-jardin, obtenu après un décaissement du sol naturel, d'un premier niveau, équipé de larges ouvertures dirigées vers le sud, et d'un toit terrasse. Doté de tous les aménagements permettant une complète polyvalence, cet espace est appelé à devenir un lieu de vie pour les habitants. La maîtrise d'œuvre est confiée au Sivom (syndicat intercommunal à vocation multiples) Val de Banquière. Responsable des marchés publics au sein de la structure, Bruno Bitoun annonce « une livraison début 2024. La réalisation doit durer une année avec les premiers actes fin 2022 ».



La future salle polyvalente (à gauche) et ses ouvertures tournées vers le sud.

(Photo montage cabinet Combas)

de la commune. Soit quelque 260 000 euros.

Un parking attendu depuis plus de 30 ans

À proximité de cette salle polyvalente, La Roquette-sur-Var tentera de résoudre la problématique du stationnement. « Depuis l'époque du sénateur Joseph Raynaud, décédé à la Roquette en

1997, le projet de parking revient dans les discussions, pose la maire, Nicole Labbe. Je suis ravie de pouvoir le réaliser, comme cette salle polyvalente, et de les partager avec tous les Roquettans ».

Situé lui aussi en entrée de village, ce parc de stationnement de 50 places sera entièrement financé par la Métropole Nice Côte d'Azur pour un coût d'un

million d'euros. Les études de sol doivent débuter dès la fin du mois.

Les deux chantiers vont se dérouler avec un léger décalage, dès le début 2023.

GUY ROSSET

(1) En présence, notamment, de la sénatrice Dominique Estrosi Sassone, de la députée Marine Brenier, de la conseillère départementale Christelle d'Intorni, et du président du Sivom Val de Banquière, Jean-Jacques Carlin.



Autour de Mme le Maire, la Sénatrice Dominique Estrosi-Sassone, la Députée Marine Brenier, le Président du Sivom Val de Banquière Jean-Jacques Carlin, la Conseillère départementale Christelle d'Intorni, le Maire de la Trinité, Ladislav Polski, l'architecte Sophie Delage du cabinet Combas

De nombreux roquettans et Roquettans rassemblés sur la Place de l'église



Aménagements de l'entrée du cimetière terminés



AU HAMEAU

Fresque du lavoir réalisée par Christian Geai

M. Christian Geai a souhaité rendre ses fonctions de conseiller municipal. Nous le remercions pour son investissement et nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses futurs projets



Mme le Maire et son Conseil municipal remercient chaleureusement Christian Geai pour avoir offert en cadeau de Noël cette très belle fresque à la commune, après celle réalisée sur l'abribus au pied du village

Compte rendu conseils municipaux

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021

Présents : 11- Nicole LABBE, Robert AGOSTINI, Denis MOLLARD, Windy PETIT, Jean-Marie MEIER, Philippe BRUSCHI, Joël CASANI, Dominique MESIANO, Marie-Thérèse DUPORTAIL, Christian GEAI, Nadine FRULEUX.

Excusés : 4- Joëlle LANCIEN (pouvoir à Nadine FRULEUX), Rachid SIAD (pouvoir à Joël CASANI), Stéphane RULLO (pouvoir à Robert AGOSTINI), Aurélie GIROUX (pouvoir à Windy PETIT).

Secrétaire de séance : Nadine FRULEUX

Ordre du jour :

Approbation de la séance du Conseil municipal du 1er Juillet 2021. Sans observation. Approuvé à l'unanimité des élus.

I. CONSEIL MUNICIPAL :

Remplacement de la 1ère adjointe suite à la démission de Mme Windy PETIT et élection du 4ème adjoint.

Mme le Maire procède aux votes à bulletins secrets :

Election du 1er adjoint :

M. Denis MOLLARD ayant obtenu la majorité des voix est élu 1er adjoint.

Election du 4ème adjoint :

Mme Nadine FRULEUX ayant obtenue la majorité des voix est élue 4ème adjointe.

II. SIVOM :

a) construction de la salle polyvalente au village : le dossier avance. Mme le Maire demande aux élus de l'autoriser à signer la convention pour la maîtrise d'ouvrage d'un montant de 150.000 €. Accord à l'unanimité.

b) Adhésion de la Commune de DRAP : Accord à l'unanimité.

c) Reprise de la compétence animation/petite enfance par la Commune de La Trinité au 1er Janvier 2022. Accord à l'unanimité.

III. METROPOLE NICE COTE D'AZUR :

-adhésion de la commune de Châteauneuf-Vieille et la commune de DRAP à la Métropole Nice Côte d'Azur : accord à l'unanimité.

IV. CLOTURE DE LA REGIE « PUBLICITE » :

Une émission de titre sera directement adressée aux entreprises. Accord à l'unanimité.

V. ONF :

Approbation de la carte de la forêt communale. Accord à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021

Présents : 12- Nicole LABBE, Robert AGOSTINI, Denis MOLLARD, Jean-Marie MEIER, Joël CASANI, Dominique MESIANO, Marie-Thérèse DUPORTAIL, Christian GEAI, Nadine FRULEUX, Stéphane RULLO, Aurélie GIROUX, Rachid SIAD.

Excusés : 3- Joëlle LANCIEN (pouvoir à Nadine FRULEUX), Philippe BRUSCHI (pouvoir à Denis MOLLARD), Windy PETIT (pouvoir à Jean-Marie MEIER).
Secrétaire de séance : Christian GEAI.

Ordre du jour :

Approbation de la séance du Conseil municipal du 20 Septembre 2021. Sans observation. Approuvé à l'unanimité des élus.

I. LOYERS :

a) AUGMENTATION ANNUELLE DES LOYERS POUR 2022 DE 0.09 %

Indice de référence 1er trimestre 2020 : 130.57

Indice de référence 1er trimestre 2021 : 130.69

Accord à l'unanimité des élus.

b) RENOUELEMENT DES BAUX ARRIVANT A EXPIRATION AU 31 DECEMBRE 2021

Accord à l'unanimité des élus.

LOCATAIRE ACTUEL	LOYER ACTUEL	VOTE DU Conseil municipal TARIF POUR 2022
GARAGES PLACE JEAN AGOSTINI VALENTE Raphaël	615.82 €/an	715 € par an
GARAGES RUE MEDARD SIMONETTI SANTICCHI Josette	667.33 €/an	767 € par an
BENOIT Pascal	1129 €/an	1.150 € par an
LOCAUX DIVERS place du stade AGOSTINI Georges	184.75 €/an	200 € par an
LOCAUX POUR ASSOCIATIONS OCBR Salle simonetti	225.80 €/an	250 € par an
OCBR Pétanque -Stade-	225.80 €/an	250 € par an
TERRAINS STE DE CHASSE	120 €/an	140 € par an
OCBR Sport Boules -occupation domaine public	220 €/an	240 € par an
BRUNO Lucien -occupation domaine public	280 €/an	300 € par an

II. RESTAURATION DE LA FONTAINE PLACE DE L'EGLISE :

Le conseil municipal à l'unanimité des élus autorise Mme le Maire à :

- entreprendre les travaux de restauration de la fontaine

-valider le montant du devis de l'entreprise SCOP ARLEA de Vence pour un montant de 6.505 € HT soit 7.806 € TTC.

- Demander une subvention au Conseil Départemental de 80 %

III. DELEGATION DE COMPETENCES CONSENTIES AU MAIRE :

modification de la délibération du 29 Mai 2020 concernant les marchés. Augmenter le montant de 50.000 à 150.000 €.

Accord à l'unanimité des élus.

IV. CDG06 : MISSION ARCHIVAGE :

Demande d'adhésion au groupement de commande pour l'archivage, les reliures d'Etat civil, délibération, arrêtés.

Accord à l'unanimité des élus.

V. CAMION BOUCHERIE :

M. ANGELLA André a demandé l'installation de son camion boucherie une fois par semaine le vendredi soir de 16h à 19h en bas du village devant l'abri-bus. Il devra s'acquitter d'un droit de stationnement de 10 € par jour de présence. Accord à l'unanimité des élus.

VI. DONS :

Un don de 300 € est accordé à l'association « Convoi de la Liberté » pour leur prestation du 14 Juillet 2021 à Baus-Roux. Pas de don versé à l'association « Trio Zodiac ». Accord à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 DECEMBRE 2021

Présents : 10- Nicole LABBE, Robert AGOSTINI, Denis MOLLARD, Dominique MESIANO, Marie-Thérèse DUPORTAIL, Christian GEAI, Stéphane RULLO, Aurélie GIROUX, Rachid SIAD, Philippe BRUSCHI.

Excusés : 5- Joëlle LANCIEN (pouvoir à Robert AGOSTINI), Windy PETIT (pouvoir à Aurélie GIROUX), Nadine FRULEUX (pouvoir à Christian GEAI), Jean-Marie MEIER (pouvoir à Nicole LABBE) Joël CASANI (pouvoir à Dominique MESIANO).

Secrétaire de séance : Rachid SIAD.

Ordre du jour :

Approbation de la séance du Conseil municipal du 21 Octobre 2021. Sans observation. Approuvé à l'unanimité des élus.

CDG06 :

Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : Délibération donnant mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes pour lancer une procédure de marché public. **Accord des élus à l'unanimité.**

SIVOM VAL DE BANQUIERE :

Délégation marché -pouvoir consenti à Mme le Maire : Vu les projets importants devant être réalisés sur la Commune, Mme le Maire demande aux élus de ne plus être limités dans le montant :

La délibération sera ainsi modifiée : délégation correspondante à l'article 2122-22 4ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au maire de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures, et services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée (art 28

du code des Marchés publics) sans limitation de prix quand les crédits sont inscrits au budget

b) Adhésion de la Commune de Châteauneuf-Vieille au SIVOM : **accord à l'unanimité des élus.**

RUE DES MARRONNIERS :

Prise en charge par la Commune du devis de 1.080 euros établi par le géomètre M. Castelli Michel à l'ASL (tous les copropriétaires de la Rue des Marronniers) afin de pouvoir régulariser la rue et la transférer à la Métropole NCA.

Les plans ont été rectifiés et doivent être à nouveau signés. Le jardin au bout de la rue n'appartient pas à la Commune mais à l'ASL. 4 places de parking ont été attribuées à M. TREDICI et 4 places à M. TEADI. Les autres propriétaires garderont toujours leur place devant leur propriété sans aucun marquage au sol.

Accord à l'unanimité des élus.

REMBOURSEMENT DE FRAIS DIVERS A MME LE MAIRE POUR SA PARTICIPATION AU CONGRES DES MAIRES A PARIS DU 16 AU 18 NOVEMBRE 2021 : Dépenses diverses (Transport, hôtel, taxis et repas) pour un montant total de 989.12 €. **Accord à l'unanimité des élus.**

LES CHANGEMENTS EN MATIERE ELECTORALE**LES PROCURATIONS**

L'article 112 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit l'entrée en vigueur de la réforme dite de « déterritorialisation des procurations », à compter du 1er janvier 2022.

Les implications pour les différents types de procuration sont les suivantes :

- Pour les procurations faites par la téléprocédure Maprocuration :
 - > Le portail Mairie de Maprocuration est supprimé ; les procurations dématérialisées sont transmises directement au REU après établissement par l'autorité habilitée. La mairie reçoit la procuration sur son portail ELIRE ou dans son logiciel éditeur.
 - > L'enregistrement et le contrôle des procurations dématérialisées dans le REU se font donc automatiquement (injection des données de Maprocuration dans le REU).
- Pour les procurations papier :
 - > Toutes les procurations établies par Cerfa papier doivent être saisies par la commune, dès réception en mairie, dans le portail ELIRE ou dans le logiciel éditeur.
 - > Cela vaut pour toutes les procurations papier, y compris celles reçues tardivement. Si une commune reçoit une procuration papier dans les jours précédant le scrutin, elle doit non seulement saisir la procuration dans le REU, de manière impérative afin d'en vérifier la validité mais aussi reporter l'information sur la liste d'émargement si celle-ci ne peut être rééditée.

Pour les futures élections, et en particulier les élections présidentielle et législatives de 2022, la règle de droit commun suivante s'applique : un mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France. Le rehaussement du plafond de procurations par mandataire prévu pour les élections départementales et régionales constituait une mesure dérogatoire et temporaire qui n'est pas reconduite.

© M.I.S.G.D.I.C.O.M. - 2021

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

LES PROCURATIONS

ÉLECTIONS 2022

PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

CE QUI CHANGE À COMPTER DE JANVIER 2022

Ce qui change pour l'électeur à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.
- Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration ; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.
- L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr
- Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

Téléprocédure « Maprocuration » : les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies

- L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).
- L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.

Ce qui change pour les communes à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Les Français de l'étranger peuvent désormais utiliser Maprocuration.
- En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.

Attention : pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable !

Toutes les procurations (qu'elles soient faites via la téléprocédure Maprocuration ou via Cerfa papier) **sont centralisées dans le Répertoire électoral unique (REU) :** les contrôles (inscription sur la liste électorale, plafond de procurations par mandataire) qui étaient préalablement réalisés par chaque commune seront automatisés.

- Les différents livrables, dont les listes d'émargement, sont mis à jour de façon automatique.
- Le mandataire ne doit plus nécessairement être informé par la commune en cas d'invalidité pour cause d'atteinte du plafond prévu à l'article L.73 du code électoral. C'est au mandant qu'incombe cette responsabilité.

Ce qui change pour l'électeur à compter du 1er janvier 2022 :

Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration. Les adresses postales ne sont plus demandées, mais le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.

Le NNE se trouve sur la carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr (à compter de janvier 2022)

Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

La téléprocédure « Maprocuration » s'est enrichie :

L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).

L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.

Les Français de l'étranger peuvent désormais utiliser Maprocuration.

En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.

Attention : pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable. Pour la mise en place de ce nouveau système de gestion des procurations, de nouveaux modèles de CERFA ont été créés. A compter du 1er janvier 2022, le CERFA en ligne 14952*02 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>) sera remplacé par le CERFA en ligne 14952*03 et le CERFA cartonné 12668*01 sera remplacé par le CERFA cartonné 12668*03.

LES CARTES ELECTORALES

En vue des prochaines élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022, une refonte des listes électorales, occasionnant un renvoi des cartes à l'ensemble des électeurs, sera réalisée.

Les cartes électorales doivent être envoyées par les communes, au minimum trois jours avant la date du premier tour de scrutin.

Il y aura un nouveau modèle de carte électorale évoluant sur deux aspects :

d'une part, un QR code a été ajouté sur le recto de la carte. Lorsqu'il est flashé, il permet d'accéder au site internet Élections, lui-même en cours de refonte ; d'autre part, le Numéro national d'électeur (NNE), déjà présent sur l'ancien modèle, est mis en valeur. En effet, à partir du 1er janvier 2022, le mandataire devra renseigner son NNE et celui de son mandataire pour pouvoir donner procuration. Le numéro national d'électeur est permanent, unique et propre à chaque électeur. Les électeurs peuvent retrouver leur NNE en consultant leur carte électorale (ancienne ou nouvelle), ou à compter du 1er janvier 2022 en consultant le module « Interroger sa situation électorale » sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Calendrier électoral : Pour l'élection présidentielle, les électeurs pourront procéder à leur inscription ou leur réinscription sur les listes électorales jusqu'au vendredi 4 mars 2022.

LA DEMATERIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis le 1er Janvier 2022, tous les usagers peuvent déposer leurs demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne par le biais d'un guichet unique, le GNAU.

Ce guichet unique est accessible sur notre site communal : mairie@laroquettesurvar.fr dans l'onglet « démarches en ligne ».

Les demandes de dépôt numériques seront traitées exclusivement via ce guichet. Les envois par courriel

ne seront pas pris en compte.

Après avoir créé un compte, vous pourrez saisir votre demande en ligne (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire...) et joindre les pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Ce guichet unique présente l'avantage d'assurer plus de confort et de sécurité dans les échanges entre l'administration et le pétitionnaire. Ce dernier recevra immédiatement un accusé de réception et un numéro d'enregistrement après l'envoi de son dossier.

Il lui sera possible, tout au long de l'étude, d'adresser des pièces complémentaires si nécessaire et de suivre toutes les étapes du traitement de son dossier en temps réel. Autorisation ou refus, c'est par la même voie électronique que la décision finale leur sera communiquée.

LES BÉNÉFICES DE LA DÉMATÉRIALISATION POUR LES USAGERS

- Un service accessible en ligne, à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée.
- Un gain de temps et d'argent : plus besoin de se déplacer en mairie pour déposer son dossier ou d'envoyer sa demande en courrier recommandé.
- Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- Plus de transparence dans le traitement des demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration. Cependant, les usagers peuvent continuer à déposer leurs demandes en version papier en Mairie, en cas d'impossibilité d'accès à internet.

NOUVELLES ACTIVITÉS SUR LA COMMUNE

Nous sommes heureux de l'arrivée de nouveaux commerçants sur notre commune et nous leur souhaitons tous nos vœux de réussite :

Le camion boucher d'André Angella, installé depuis le 05/11/2021 au pied du village tous les vendredis de 16 h à 20 h



L'installation d'un salon de tatouage et d'un magasin de cigarettes électroniques à la place de l'ancienne station d'azur sur la RM 6202, qui viennent enrichir le quartier commerçant avec la boulangerie et le magasin de bougies déjà présents.

Nous souhaitons également tous nos vœux de réussite à une roquettane qui a installé un cabinet de sophrologie à Saint-martin -du-Var.

le potager de l'école du village



Ça pousse bien !

Un potager pour l'école de La Roquette-sur-Var



Nicole Labbe, maire du village, les enseignantes et les petits jardiniers. (Photo G. R.)

C'était un engagement pris par les élus de La Roquette-sur-Var. Le jardin potager a été officiellement mis à la disposition de la directrice de l'école primaire des Quatre vents au tout début du mois octobre. Christelle Sauvage et son assistante maternelle, Aude Ghiran, doivent désormais assurer la gestion de soixante petits ouvriers agricoles.

Sur la parcelle acquise pour ce projet, tout a été pensé afin de créer un laboratoire de la nature à ciel ouvert. À proximité immédiate de la bibliothèque et au cœur du village, entouré d'une clôture sécurisante, bacs de culture et jardinières sont à la disposition des élèves des classes maternelles et élémentaires.

« La nature, source d'inspiration »

« Tout le programme de l'année scolaire est tourné vers la nature, les lectures auront pour thème les plantes et les travaux pratiques se dérouleront dans ce jardin potager qui nous est réservé. Même la décoration des classes est prévue avec la nature comme source d'inspiration », indique Christelle Sauvage. Au fond du potager, se trouve également le cabanon, indispensable aux jardiniers pour apprendre à ranger tout le matériel utilisé. Ce premier contact avec leur terre a semblé ravir écoliers, enseignantes ainsi que les élus présents. Désormais, on apprend et on sème aux Quatre vents.

GUY ROSSET

La sortie au Parc Phoenix du 06/12/21



La nouvelle A.P.E de l'école du Pont Charles Albert

Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle équipe composée de : Milène Petetin, présidente, Imène Mejri, vice-présidente, Cindy Carozzi, secrétaire et les trésoriers, Angélique Conversano et Audrey Toudret.

Activités périscolaires de l'école du village au 1er trimestre scolaire



La « Journée des Premiers secours » « Les enfants des groupes maternelle et élémentaire se sont totalement investis dans ce projet. Ils sont tous repartis avec un diplôme

La veillée d'Halloween pour les CM1-CM2



La semaine du goût

Pour permettre de favoriser la curiosité alimentaire en parallèle à notre projet de la semaine bleue.



Projet de Noël

Une collecte de jouets pour le secours populaire a été réalisée du 15 novembre au 10 décembre, sur toutes les structures du Sivom. Une boîte aux lettres du père Noël a été mise en place du 30 novembre aux vacances de Noël. Des ateliers de décoration de Noël ont été organisés avec une veillée de Noël. » Marion Indicato, Directrice de l'animation périscolaire



La semaine bleue

Projet associant les enfants et les parents dans le but de créer du lien intergénérationnel et de la socialisation. Le projet s'est terminé par une veillée avec la projection du film « Là -haut » pour les enfants de maternelle et « Le petit prince » pour les enfants du primaire. Avec dégustation de bonbons, pop-corn et boissons.



le départ à la retraite de Carole Abassit



Un hommage vibrant a été rendu à l'occasion du départ à la retraite de Carole Abassit, secrétaire de mairie de 1985 à 2021. Mme le Maire a tenu à souligner à quel point Carole avait été indispensable dans la vie au quotidien des Roquettanes et Roquettans. Elle était chargée des activités sociales de la commune et, à ce titre, consacrait tout son temps à l'écoute de ceux qui avaient besoin d'aide.

Tous ont souligné la gentillesse, la patience dont faisait preuve Carole, que ce soient ses collègues, les conseillers municipaux et bien sûr les administrés. Madame le Maire a chaleureusement remercié Carole en lui disant combien elle avait apprécié son dévouement. Carole, nous te souhaitons le meilleur pour le futur et te remercions pour ton humanité et ta bienveillance.



le Rallye d'Antibes du 06 au 09/10/2021

Quelques belles photos du 56ème rallye d'Antibes qui a traversé une nouvelle fois notre commune.





Miroiterie
de la Plaine



MIROITERIE - VITRERIE VERANDAS - STORES
MENUISERIE ALU & PVC VOILETS ROULANTS & BATTANTS

☎ 04.93.08.45.73 📞 06.23.80.16.92

16 place Alexis Maiffredi 06670 Saint-Martin-du-Var

www.miroiteriedelaplane.com
contact@miroiteriedelaplane.com

le club Issa Kyokushin school

« Une année sportive prometteuse pour le club Issa Kyokushin school. Après deux ans d'absence suite au covid le club de karaté de Jean Philippe Piovano remonte sur les tatamis. Ça se passe à Bayeux pour l'open international de karaté Kyokushin. A croire que les habitudes ne se perdent pas car nos deux combattants ont escaladé le podium.

Ludivine Lafuente, jeune maman, n'a rien oublié et remporte la première place en senior -65kg. Quant à Axel Jeanson, un des meilleurs espoirs français, il se hisse à la deuxième place en juniors +75kg. L'année s'annonce prometteuse pour nos combattants de IKS. A peine de retour et déjà à l'entraînement afin de préparer la coupe de France en février qui se déroulera à Paris. » Jean-Philippe Piovano



Ludivine Lafuente



Axel Jeanson



Une nouvelle boîte à livres

Merci à Evelyne, notre bibliothécaire bénévole, d'avoir installé une nouvelle boîte à livres devant la mairie annexe du Hameau

Encore un tournage de film sur la commune

Le 01/10/21, au hameau de Baus-Roux s'est déroulé le tournage d'un film pour France 2, intitulé « La jeune fille et la nuit », adapté du roman de Guillaume Musso.



L'Actualité du Moulin

Le 09/10/2021 BFM Côte d'Azur a réalisé un reportage sur notre moulin du village. La vidéo du reportage est visible sur le site de BFM.



Région niçoise

Le moulin de La Roquette-sur-Var ouvre sa saison

À l'intérieur et à l'extérieur du moulin, le nettoyeur à haute pression décape, le poste à souder crépites, raclettes et balais sont de sortie. Christophe Blanc, le président de la coopérative distribue les tâches et glisse au passage : « C'est l'un des derniers moulins génois en exercice. Il faut donc le préserver tout en lui apportant une petite dose de modernité et de confort de travail sans dénaturer l'esprit. » Récemment, une pompe à chaleur a été installée grâce à l'aide du Conseil départemental, mettant en retraite le poêle qui fonctionnait avec les noyaux d'olives, les « grignons » pour les initiés. La roue de pierre et son mécanisme sont toujours en place, prêts à triturer les olives de la campagne 2021/2022 dont l'ouverture est fixée à mardi prochain. À cette date, Mo-



L'équipe de la coopérative prête pour la saison.

(Photo G. R.)

nique Vie et Eric Lorenzi, les moulins, seront les artisans et les garants d'une production maîtrisée. Ils seront en lien avec les coopérateurs se présentant avec leurs olives fraîchement ramassées. Car pour les oléiculteurs amateurs, le choix du moulin est important.

Le vice-président René Ghiermo, qui a beaucoup appris des anciens, indique : « Dans les années 1900, il y avait pour le seul village de La Roquette et de ses alentours sept moulins en exercice. Les arbres étaient très hauts, peu taillés. Les olives étaient récoltées tous les

deux ans seulement. La moindre parcelle de terre était destinée soit aux oliviers, soit aux fèves ».

Il faut une équipe de dix bénévoles pour faire exister la coopérative du village. Seuls les moulins sont des coopérateurs rémunérés⁽¹⁾. Et chaque week-end, les volontaires se mobilisent.

Le jour de l'ouverture, ce sont les olives des arbres bordant le moulin qui passeront à l'épreuve de la première piste. Ils vont ainsi lancer la nouvelle campagne.

Record à battre : les 31 tonnes de la dernière saison.

GUY ROSSET

1. Christian Ros le trésorier, Luc Sacomano et Françoise Depot composent le bureau qui gère l'activité.

Savoir +

Christophe Blanc 06.03.06.38.11.

Nous saluons une belle initiative de Julie, une roquettane nouvellement installée au village qui a offert un goûter de bienvenue aux enfants le 26/09/21.



Nous félicitons les enfants pour leur geste citoyen et écologique en organisant un ramassage des déchets, à l'initiative de Roméo Baty.



Une autre très belle initiative à saluer c'est le beau geste de M. et Mme Brès qui ont créé un jardin maraîcher sur leur terrain au hameau de Baus-Roux pour en faire profiter leurs collaborateurs.



Le 02/10/21

Inauguration de l'œuvre mémorielle, « l'homme debout », du sculpteur Wilfrid Bricourt, à l'intersection des vallées de la Vésubie et de la Tinée, en hommage à tous ceux qui ont œuvré sans relâche à la reconstruction de nos vallées.



Le 07/10/21

Le Festin de Bonson



Le 08/11/21

Jean-Paul David, Président de l'association des maires des Alpes-Maritimes, a reçu des mains de Christian Estrosi les insignes de chevalier dans l'ordre national de la légion d'Honneur. Christian Estrosi a salué son parcours remarquable, au service des autres, dans le grand registre de l'action publique, politique, administrative et associative



Le 08/10/21

Brigade de Gendarmerie de Carros : Cérémonie de prise de commandement du Capitaine Christophe Masson, à la tête de la communauté de brigades de Carros.





Le 22/10/21 La convention des maires à Marseille

Le Maire en compagnie de Gérard Larcher, Président du Sénat



Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité du 16/11 au 18/11/21



Photo de groupe des Maires



Le Maire en compagnie de la Sénatrice, Dominique Estrosi-Sassone



Vue plongeante sur l'hémicycle.

Le 22/12/21

Les maires venus assister au match de football Nice-Lens grâce aux places offertes par La Métropole Nice Côte d'Azur, dont 40 places offertes aux roquetans



Le 30/01/22

Un beau moment de convivialité autour du Maire de Gattières, Pascale GUIT-NICOL, de notre Maire, de Julie Charles, Maire de St Jeannet, de René Trastour, Maire de Conségudes et du Conseiller départemental Yannick Bernard.



Le 10/02/22

L'inauguration du rond-point de Saint martin du Var



L'Aménagement du rond-point de l'entrée de Saint Martin du Var était un projet soutenu par la Métropole Nice Côte d'Azur dans la continuité des travaux de sécurisation de la RM 6202 engagés depuis plusieurs années.

L'Inauguration du champ captant du Roguez

Le champ captant du Roguez est situé en rive gauche du Var, sur la commune de Castagniers. Les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable ont été réalisés par la Métropole Nice Côte d'Azur pour répondre aux enjeux environnementaux. L'implantation du projet a été choisie du fait de sa proximité avec l'ancienne prise de secours dans le Var et à la station de pompage du Roguez associée

Notre Maire réunie avec plusieurs maires du canton, aux côtés de Christian Estrosi, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur et du Maire de St Martin du Var Hervé Paul.



Christian Estrosi à côté du logo Métropole Nice Côte d'Azur Eau et assainissement



Notre Maire aux côtés de Christian Estrosi, de Patricia Demas, Sénatrice, de Hervé Paul, Maire de St Martin du Var, Vice-président de la Métropole Nice Côte-d'Azur, Président de la Commission Locale de l'Eau, de Joseph SEGURA, Maire de Saint-Laurent-du-Var et Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, de Jean-François SPINELLI, Maire de Castagniers, de Pascal BONSIGNORE, Maire d'Aspremont.

MARIAGES

LOMBARD Guillaume et FERREAUX Christelle,
le 02/10/2021



NAISSANCES

Ils ont crié pour la première fois :



Flavio Alessio né le 05/01/2022

Ils nous ont quittés :

MINARD Martine, le 17/12/2021

Hommage à AUDIBERT Denis, disparu le 25/01/2022

Alexandre Ugo, Maire de la commune de 1977 à 1989, accompagné de notre Maire actuel, Nicole Labbe, a rendu un vibrant hommage à Denis Audibert, ancien conseiller et Adjoint de 1983 à 1989.

En voici un extrait :

« Amoureux de ton petit village, tu t'es investi sans compter, tu as toujours été disponible pour les habitants et au sein des réunions municipales pour apporter tes connaissances et ton expérience d'homme du terrain, tu t'es battu pour obtenir les financements nécessaires, tu as veillé à la bonne réalisation des travaux, avec sérieux et l'esprit des responsabilités.

Durant toute ta vie tu as été un homme juste et durant ton mandat, tu as veillé à une juste répartition des revenus de la commune pour le développement harmonieux du chef-lieu et du hameau, dans un contexte politique cantonal difficile.

Toute ta vie tu as été un travailleur acharné et un citoyen très impliqué dans la vie de ton village. Tu as dépensé beaucoup d'énergie pour aider ton épouse, Nini, à ouvrir votre petite épicerie qui rendait bien des services.

Pendant des années tu as milité au sein de ton organisation agricole pour défendre ta profession et promouvoir une agriculture de qualité, pour l'entretien et le développement des oliviers de notre région, pour la renommée de l'huile d'olive locale. Tu as été un oléiculteur « bio » bien avant l'heure ! Tu as été un homme de convictions, fidèle, exigeant pour les autres et avec toi-même. Tu as lutté à ta manière pour rendre le monde meilleur mais tu pars sans avoir vu se lever les lendemains qui chantent ...

Nous tous qui t'avons connu, sommes heureux et fiers de t'avoir eu pour ami. »

